Squelettes de Capucins ?

Le 24 Juillet dernier, les ouvriers de l'entreprise Milan, dont notre ami Popaul Vidaillac, effectuaient des terrassements au rez-de-chaussée de la maison récemment acquise rue Droite, par M. Jean-Claude Valières. Il s'agissait d'enlever la couche de terre et de détritus, épaisse de 20 à 40 centimètres, qui avait, au cours des ans, recouvert l'ancien pavage. A trois mètres du seuil, la pioche faisait surgir un premier crâne, puis un second, des débris d'ossements ! Macabre découverte ! Vers le fond de la salle, on exhumera ensuite des « fagots » de fémurs, humérus, tibias et péronés comme si ces ossements avaient été jetés là, par brassées... Y avait-il eu crime dans la rue Droite ?

Mâchoire inférieure de Capucins ?

Les spécialistes Bernard PAJOT et Paul DARASSE, consultés, prononcèrent leur verdict : compte tenu de l'état de conservation des os, la découverte ne présentait aucun intérêt archéologique ni, à fortiori, préhistorique. La disposition des ossements, entre lesquels ne s'était pas encore insinuée la terre, prouvait qu'il ne s'agissait pas de sépultures...

Alors ?... Comme la maison dont il s'agit était, jusqu'en 1794, partie intégrante de l'ancien couvent des Capucins, — avec la maison Lestrade, le garage Renault, la place des Capucins et l'immeuble Régi, — on peut supposer que certaines sépultures du petit cimetière furent détruites après la vente du couvent devenu Bien National et les ossements sommairement rassemblés dans le local où ils ont été découverts et qui paraissent appartenir à trois individus. Peut-être des Capucins ? Des victimes du siège de 1622 ?... Le mystère, sans doute, restera entier.

Devant d'autel du début du XVIIIe

En Juillet dernier encore, les membres de l'équipe de l'Inventaire Midi-Pyrénées ont visité notre ville et certaines maisons quand on a bien voulu les accueillir. Ils ont ainsi découvert des « richesses » encore ignorées, témoin ce devant d'autel en bois sculpté du début du XVIIIeme qui git depuis des années dans l'obscure humidité des caves de la mairie. Il est souhaitable qu'il puisse, après un nécessaire nettoyage, être disposé en un lieu plus salubre.